



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **Interdiction de feux à ciel ouvert – 19 juin**

**Saint-André-d'Argenteuil, le 19 juin 2023** – La société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) maintient l'interdiction de feux à ciel ouvert pour certains secteurs. La Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est d'ailleurs touchée par cette interdiction.

L'équipe de la sécurité incendie tient à vous rappeler qu'il n'est pas permis d'effectuer de feux de camp, de feux d'artifice, d'utiliser des instruments produisant des flammèches et des lanternes volantes lors d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

Les foyers à l'éthanol et les foyers au propane sont cependant permis, car ceux-ci ne produisent pas d'étincelles. De plus, il est permis d'utiliser des installations avec pare-étincelles et disposées sur sol de terre battue ou de gravier.



-30-

**Source :** Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

**Pour information :**

François Lefebvre

Directeur de la sécurité incendie

Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

[f.lefebvre@stada.ca](mailto:f.lefebvre@stada.ca)

450 537-3527, poste 2740